



Assignation en expulsion negociée par caution tribuna d'instance

Par **buttesbuttes19**, le **25/04/2015 à 08:35**

bonjour Maitres

inerte depuis signature bail, caution-solidaire solvable negocie de gré à gré l'annulation du procès, de son engagement, sortie bail, rendu de l'appart (locataire inerte à l'étranger définitivement)

contre un règlement mensuel, à ce jour (9 impayés), qu'en penseriez-vous SVP ?

devrai-je prendre un avocat en droit immobilier du lieu litigieux ou n importe lequel et n importe où SVP ?

Meilleurs remerciements,Maitres

Par **cocotte1003**, le **25/04/2015 à 08:43**

Bonjour, commencez par voir si l'engagement caution tiendra en justice. Un accord amiable écrit vaut toujours mieux qu'un procès, cordialement

Par **buttesbuttes19**, le **25/04/2015 à 09:24**

bonjour Maitre

d'abord grand merci de votre réponse

depuis + de 3 ans et demi, la caution-solidaire, réagit seulement à la convocation du T I. negocie.

si la caution solidaire voulait regler quelques euros, il aurait deja fait

j'ai pourtant proposé moultes fois des arrangements à l'amiable par RAR, aucune réponse, locataire+caution inertes jusqu'à présent.

je doute qu'elle ira jusqu'au bout de son engagement, il pourrait payer une ou deux fois, s'arrête, que ferai-je ? tout recommencer à zéro ? de nouveaux frais d'huissiers, obtenir un rdv chez le juge est très long, je vivrai avec quoi ?

depuis son appel téléphonique de négociation, je lui ai dit prendre conseils auprès d'un service juridique qui me conseille de ne plus croire au pere noel.

La caution-solidaire fait le mort, je me dis : pas d'autre choix que d'aller jusqu'au bout, pourtant je desire de tout coeur récupérer mon appart+impayés

faut il prendre specialement un avocat en droit immobilier du lieu litigieux ou pres de mon domicile, SVP ?

Merci de votre conseil, Maitre